

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS

ORGANISME DEMANDEUR

Raison sociale :	
Siège social :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Fax :	Mail :
Représenté par :	Fonction :
Représenté légalement par :	Fonction :

CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Nom :	Activité / Type :
Dates :	Horaires ⁽¹⁾ :
Nom du contact sur place ⁽²⁾ :	Téléphone fixe
Fonction de ce contact :	Téléphone portable :
Adresse où les secours ont rendez-vous :	
Circuit : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	si oui : Ouvert ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> Fermé <input type="checkbox"/>
Superficie : Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :	
Risques particuliers ⁽⁴⁾ :	

NATURE DE LA DEMANDE

Effectifs d'acteurs ⁽⁵⁾ :	Tranche d'âge :
Effectif de public ⁽⁶⁾ :	Tranche d'âge :
Personnes ayant des besoins particuliers	
_ Communication (traducteur) :	
_ Déplacements (chaise roulante ...) :	
_ Autres :	
Durée présence du public :	
Public : Assis <input type="checkbox"/> Debout <input type="checkbox"/> Statique <input type="checkbox"/> Dynamique <input type="checkbox"/>	

CARACTERISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACCESSIBILITE DU SITE

Structure : Permanente⁽⁷⁾ Non permanente⁽⁸⁾ Types :

Voies publiques : oui ⁽⁹⁾ non

Dimension de l'espace naturel :

Distance de brancardage ⁽¹⁰⁾ : Longueur de la pente du terrain :

Autres conditions d'accès difficile :

STRUCTURES FIXE DE SECOURS PUBLICS LES PLUS PROCHES

Centre d'incendie et de secours de : Distance :

Structure hospitalière de : Distance :

DOCUMENTS JOINTS

Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité

Plans du site* Annuaire téléphonique du site Autres :

** fournir un plan détaillé du lieu ou se déroulera la manifestation sur lequel devra figurer les accès piétons, les sens des circulations routières, les circuits, etc...*

AUTRES SECOURS PRESENTS SUR PLACE (1)

Médecin Nom : Téléphone :

Infirmier Kinésithérapeute Autres :

Ambulance privée Autres :

Secours publics : SMUR Sapeurs-Pompiers Police Gendarmerie

Autres :

IMPORTANT

Votre demande doit être adressée à
Mr Guillaume DEMAZY – Président d'UDPS23.
par courrier
à UDPS 23 – 6 rue de Maindigour
23000 GUERET
Ou par mail
à udps23@anps.fr
au moins 60 jours avant le début de la
manifestation

Fait à, le

Pour l'organisme demandeur
Nom, prénom, qualité, signature et cachet

NOTICE POUR COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS (D.P.S.)

L'arrêté du 7 novembre 2006, fixe le référentiel relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (D.P.S.) dénommé usuellement « poste de secours ». Au travers de ce document, le législateur a souhaité offrir aux organisateurs, autorités de police, et tous les acteurs de la sécurité civile, un véritable outils de dimensionnement et donc un certains nombres de garanties (compétences et ressources humaines, moyens matériels).

Les éléments à renseigner dans le présent formulaire nous permettrons de vous apporter la réponse la plus adaptée.

- 1^{ère} étape : remplir et retourner le formulaire par courrier
- 2^{ème} étape : nous vous faisons parvenir une proposition sous forme d'une convention
- 3^{ème} étape : si notre proposition vous convient, vous nous retournez la convention signée.

AIDE

Horaires ⁽¹⁾: horaires officiels de début et de fin de manifestation

Nom du contact sur place ⁽²⁾: la personne désignée par l'organisateur ou l'autorité de police est l'interlocuteur privilégié avec le chef de poste de l'UDPS 23, sans toutefois ne pouvoir se substituer aux obligations légales et réglementaires qui incombent à l'organisateur.

Circuit : Ouvert ⁽³⁾ entend que l'accès à d'autres usagers (automobiles, cycles et piétons) et possible), ou bien que la chaussée est séparée par un balisage permettant la circulation et la réalisation des épreuves.

Risques particuliers ⁽⁴⁾: stockage inflammable, feu d'artifice, présence d'animaux, barbecues, proximité d'une rivière, piscine, etc

Effectifs d'acteurs ⁽⁵⁾: en théorie l'effectif des acteurs (compétiteurs, participants) n'entre pas en ligne de compte dans le calcul, toutefois à la demande de l'organisateur il peut être pris en considération

Effectif de public ⁽⁶⁾: le nombre de participants est l'élément majeur pour dimensionner le D.P.S. il doit être le plus précis possible. Si l'effectif varie sensiblement par demi journée, le D.P.S. en sera tout autant adapté.

Structure : Permanente ⁽⁷⁾ construction fixe et durable (salle des fêtes, hall exposition, etc...)

Structure : Non permanente ⁽⁸⁾ tente, chapiteau ou en plein air

Voies publiques : oui ⁽⁹⁾ manifestation se déroulant entièrement ou partiellement sur une voie du domaine publique ou aux abords immédiat de celle-ci

Distance de brancardage ⁽¹⁰⁾: distance en mètres qui sépare la structure fixe du poste de secours, à l'endroit le plus éloigné de l'enceinte de la manifestation.